

## Cycle de séminaires 2016-2017

### **Introduction à l'épistémologie juridique appliquée**

#### **Einführung in die angewandte juristische Epistemologie**

#### **Introduction to applied legal epistemology**

Université de Cergy-Pontoise - Salle 261 - Chênes I

Organisé dans le cadre du Programme de formation-recherche CIERA 2015-2017

« Inventivité juridique et monde global. Les frontières du droit (constitutionnel) »

Séminaire 1/3

#### **Qu'est-ce que l'épistémologie juridique appliquée (pourrait-être) ?**

**Jeudi 17 novembre 2016 de 16h à 18h**

*Intervenants :*

Albane GESLIN, professeure de droit international public, IEP de Lyon

Stéphane SCHOTT, maître de conférences en droit public, Univ. de Bordeaux

Séminaire 2/3

#### **Peut-on traduire le droit ?**

**Mercredi 5 avril 2017 de 10h à 12h**

*Intervenants :*

Bernd KANNOVSKI, professeur de droit civil et d'histoire du droit, Univ. Bayreuth

Sylvie MONJEAN-DECAUDIN, professeure associée, Univ. de Cergy-Pontoise

Séminaire 3/3

#### **Peut-on penser le droit avec d'autres disciplines ?**

**Vendredi 16 juin 2017 de 10h à 12h**

*Intervenants :*

Bernhard BERGMANS, professeur de droit international privé et de droit fiscal international, Westfälische Hochschule Gelsenkirchen

Véronique CHAMPEIL-DESPLATS, professeure de droit public, Univ. Paris Ouest - Nanterre La Défense

*Responsable du cycle : Carlos Miguel HERRERA, Cergy-Pontoise*

*Co-organisateur : Marie-Claire PONTHEAU et Stéphane SCHOTT, Bordeaux*

Contact : [stephane.schott@u-bordeaux.fr](mailto:stephane.schott@u-bordeaux.fr)

Université de Cergy-Pontoise - 33, boulevard du Port, 95011 Cergy-Pontoise

Accès: RER A (direction Cergy-le-Haut), station Cergy-Préfecture

Le cycle de séminaires d'Introduction à l'épistémologie juridique appliquée constitue le troisième volet du Programme de formation-recherche 2015-2017 du CIERA « Inventivité juridique et monde global. Les frontières du droit (constitutionnel) », proposé par l'Université de Bordeaux (Centre d'Études et de Recherches Comparatives sur les Constitutions, les Libertés et l'État) et par l'Université de Cergy-Pontoise (Centre de Philosophie Juridique et Politique), en partenariat avec les universités de Bayreuth et Düsseldorf en Allemagne. Ce cycle de séminaires s'inscrit dans la continuité du projet « Modéliser les droits constitutionnels. Pour une épistémologie juridique appliquée », soutenu dès 2012 par la Fondation de l'Université de Cergy-Pontoise. Initié par le Centre de Philosophie Juridique et Politique, ce projet a donné lieu en 2013 à une première manifestation scientifique portant sur les rapports entre « Modèles et modélisation en droit constitutionnel. Approches classiques, nouvelles pratiques » (*Politeia*, n° 26, 2014).

Le cycle de séminaires d'Introduction à l'épistémologie juridique appliquée a une vocation fondamentalement prospective. Il entend promouvoir une approche du droit par la réflexion sur les rapports entre théorie(s) et pratique(s) juridiques. Plus précisément, l'épistémologie juridique appliquée se donne comme objet les interactions entre connaissance(s), application(s) et implication(s) du droit. Et l'une de ses finalités à plus long terme est la construction d'un cadre théorique pour le développement de méthodes innovantes en droit, dans des domaines aussi variés que la recherche, la pédagogie ou encore l'informatique juridiques, par exemple.

Les séminaires d'épistémologie juridique appliquée ne s'adressent pas uniquement aux « théoriciens » du droit, mais à tous les juristes universitaires, quelles que soient leurs spécialités. En effet, toute pratique académique, de recherche ou d'enseignement, nécessite un regard réflexif et implique des présupposés épistémologiques, qu'ils soient conscients ou non. Le cycle est ouvert également à des spécialistes d'autres disciplines, qui intègrent le droit et les phénomènes juridiques dans leur champ d'investigation. Par ailleurs, l'épistémologie juridique appliquée est susceptible d'associer les praticiens du droit au sens classique, souvent situés en dehors du champ universitaire, afin de développer un dialogue entre des acteurs du droit qui n'ont que trop rarement la possibilité de réfléchir ensemble aux rapports entre leurs pratiques et la connaissance de leurs objets.